

ÉTUDE PRÉALABLE

A UN PROGRAMME PLURI-ACTEURS DE PROMOTION DE L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MIGRANT-E-S SUBSAHARIEN-NE-S AU MAROC

SYNTHESE

« Les Africain(e)s sont déjà étrangers partout ailleurs, ils n'ont pas besoin d'être des étrangers chez eux »

Achille Mbembé, philosophe et historien camerounais

DÉCEMBRE 2019



Marina Laabi, Lhassane El Hajjami, Youssouf Cissé

INTRODUCTION

L'objet du présent rapport est une étude préalable à un programme pluri-acteurs de promotion de l'intégration socio-économique des migrant(e)s subsaharien(ne)s au Maroc. Elle a été commandée par l'ONG française BATIK International et le F3E¹ en juin 2019, confiée au cabinet LM Conseil qui a réalisé le travail de septembre à décembre 2019.

BATIK International est une association de solidarité qui œuvre contre la pauvreté et l'injustice sociale depuis 1998. Pour cela, elle développe des projets solidaires, en partenariat avec des organisations locales, en France et à l'international, visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragilisées (femmes, jeunes hommes et femmes, migrant-e-s). Afin d'assurer la pérennité des actions mises en œuvre, elle propose également un **appui technique auprès des organisations de la société civile**.

L'étude préalable, telle qu'envisagée dans les termes de références, s'inscrit dans une réflexion globale pour l'intervention de BATIK International sur les 5-10 ans à venir, dans la perspective d'un projet intégré sur l'accompagnement à l'insertion sociale et l'accès aux droits des migrant-e-s.

Cette étude préalable doit permettre, en donnant une vision des relations d'acteurs et actrices existantes et des dispositifs d'accompagnement existants sur les territoires ciblés, d'identifier des enjeux partagés dans l'accompagnement des publics migrant-e-s.

Les territoires ciblés dans cette étude sont la région de Fès-Meknès, Rabat-Salé, et Casablanca.

Ainsi, l'étude permettra de :

- **Développer une bonne connaissance du contexte** au Maroc concernant les dispositifs existants, publics ou privés, pour améliorer les conditions de vie des migrant-e-s.
- **Avoir une première analyse de contexte en termes d'acteurs et actrices**. Bien sûr, ce travail sera renforcé par la suite avec les acteurs et actrices mobilisé-e-s dans la démarche ; il s'agit là pour BATIK Int. d'avoir un premier état des lieux pour identifier les acteurs et actrices clés concernés par le sujet et ses enjeux.
- **Avoir des recommandations sur le rôle et la place de BATIK International dans cette dynamique pluri- acteurs**.

(extraits des termes de références de l'étude – juin 2019)

L'étude a été conduite par une équipe de trois personnes aux profils complémentaires : Marina Laabi (cheffe de mission), Youssouf Cissé (consultant « méthodologique ») et Lhassane El Hajjami (consultant national).

Elle a été initiée par une **réunion de cadrage** dans les locaux de BATIK International à Paris le 5 septembre 2019, en présence de Marina Laabi (et ses collègues en Skype) et de Rodrigue Olavaria Tapia (F3E) ainsi que les trois personnes en charge de coordonner l'étude au niveau de l'équipe de BATIK Int. (Chloé Rochefort, Hélène Bourry, Sarahi Gutierrez) et le représentant de l'association Attadamoune Microfinance (Zakaria Jebbouri).

La séance a permis de rediscuter les enjeux et attentes du commanditaire, le champ de l'étude, la méthodologie et le déroulement proposé et enfin de rappeler les engagements contractuels avec le F3E.

Elle a été complétée par des entretiens de cadrage avec l'équipe de BATIK Int. et a permis à l'équipe de produire une note de cadrage reprenant l'essentiel de la méthodologie à déployer sur le terrain (voir en annexe 1 : note de cadrage).

¹ Créé en 1994, le F3E (Fonds pour Evaluer, Echanger, Eclairer) est un réseau associatif dédié à la qualité, en termes de méthode de travail, des actions de solidarité internationale ou de coopération décentralisée. Composé d'une centaine d'ONG, collectivités territoriales et établissements de santé, il rassemble les acteurs majeurs du secteur du développement et de la coopération internationale en France. Il est financé notamment par l'AFD et le Ministère des Affaires Etrangères. <https://f3e.asso.fr/>

L'**analyse documentaire** a été initiée avant la réunion de cadrage, pour tout ce qui est relatif à l'identité, la stratégie et les projets en cours de BATIK Int. Elle a été poursuivie tout au long de la phase d'étude du terrain, sur la base d'une documentation collectée à distance et complétée par les rapports fournis à l'issue des entretiens sur le terrain. Une base documentaire a été constituée et remise à BATIK Int. en complément du présent rapport.

La **phase d'étude du terrain** s'est déroulée principalement du 21 octobre au 1^{er} novembre 2019. Elle a permis de conduire des entretiens individuels et collectifs avec 47 personnes dans les villes de Rabat, Casablanca, Fès et Sefrou, représentant différents types d'acteurs et actrices impliqué-e-s dans les questions migratoires au Maroc, en particulier l'insertion socio-économique.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux acteurs et actrices rencontrés :

Acteurs institutionnels	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, ANAPPEC (direction centrale, agence régionale de Casablanca, agence régionale de Rabat, agence régionale de Fès)
ONG européennes	CEFA, Soleterre, Alianza Por la Solidaridad, Humanité & Inclusion (HI)
Associations marocaines	AMAPPE, Caritas Maroc, Fondation Orient Occident, Association JIBER pour le développement rural et l'environnement, GADEM, Attadamoune Microfinance et Réseau Espace Civil de Fès
Organisations de migrant-e-s	ASCOMS (plateforme d'organisations de migrant-e-s), ALECMA, REPA
Partenaires techniques et Financiers	Délégation de l'Union Européenne, GIZ, ENABEL, OIM, UNHCR

D'autres acteurs et actrices (AIC, Entraide Nationale Casablanca, Association Droit et Justice...) ont été rencontré-e-s à l'occasion d'un atelier organisé par HI à Casablanca le mercredi 30 octobre 2019, pour la restitution d'une étude sur la situation des migrant-e-s à Casablanca menée dans le cadre d'un projet humanitaire.

Un atelier de restitution était prévu à Fès en fin de mission, mais au regard de la faible mobilisation des acteurs et actrices sur ce territoire, il a été proposé de remplacer cette étape par **un atelier de production** (défis et chemins de changement) à Rabat, organisé le mercredi 11 décembre 2019, en présence de la directrice de BATIK Int. et d'une vingtaine de participant-e-s, animé par Marina Laabi et Lhassane El Hajjami.

ENJEUX ET DYNAMIQUES MIGRATOIRES AU MAROC

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les politiques d'immigration sont l'objet de coopérations intergouvernementales en Europe et relèvent en grande partie des compétences communautaires depuis le milieu des années 1980.

L'émergence d'une politique « trans-gouvernementale » visant à réguler l'immigration, si elle a sans aucun doute un impact sur les différents États membres, a aussi des conséquences pour les pays voisins de l'Union européenne, notamment ceux du pourtour méditerranéen. La politique migratoire européenne de ces 40 dernières années est caractérisée par des mesures de plus en plus restrictives, mettant fortement en avant une gestion répressive des flux migratoires.

Ces dix dernières années, le développement de phénomènes terroristes multiformes rend plus complexe la circulation des personnes non européennes dans cet espace. L'évolution des migrations en Europe contribue aujourd'hui à alimenter les crises identitaires qui se manifestent un peu partout dans ce continent.

Dans le même temps, les migrations originaires des pays maghrébins et subsahariens ne cessent de se développer liées à la dégradation économique, aux évolutions climatiques, aux conflits et à l'absence de perspective de toute une partie de la jeunesse africaine.

Dans ce double contexte, caractérisé par la création de l'espace Schengen et une arrivée continue de migrant-e-s venant du continent africain, un certain nombre de pays européens ont mené des négociations pour « l'externalisation de leurs frontières » dans l'objectif de contenir la pression migratoire dans les pays limitrophes.

Face à ces restrictions, les nouveaux chemins de la migration deviennent de plus en plus dangereux, à travers le désert et les océans, et font prospérer des groupes mafieux qui se spécialisent dans l'organisation des « voyages » vers l'Europe et le trafic des êtres humains.

Le Maroc, pays de transit important dans le parcours qui mène les migrant-e-s vers l'Europe, **est au cœur de ces enjeux** et doit prendre en compte dans sa politique sa volonté d'intégration dans la coopération avec les pays méditerranéens (Maghreb et Sud de l'Europe) et son ambition de jouer un rôle de leader au sein des pays de la CEDEAO (pourvoyeurs de migrant-e-s vers l'Europe) et dans l'Union Africaine.

Développer une stratégie d'intervention et agir auprès des migrant-e-s subsaharien-ne-s dans l'espace maghrébin nécessite de **comprendre l'évolution des parcours migratoires qui sont redessinées par la politique européenne et de prendre une position claire sur la création de nouveaux espaces de rétention des migrant-e-s dans les « pays tampons »**. En effet, dans nombre de ces pays, le respect des droits des migrant-e-s n'est pas assuré et ceux-ci vivent dans des conditions dégradantes et humiliantes. Beaucoup de ces migrant-e-s sont des « errants » sans travail, sans résidence fixe et sans aucune assistance sociale.

En situation de survie extrême, ces populations migrantes marginalisées peuvent engendrer des situations conflictuelles et constituent, notamment dans sa frange musulmane, une niche potentielle de recrutement pour les groupes radicaux et extrémistes.

Depuis plus d'une décennie, un nombre important de personnes originaires d'Afrique subsaharienne arrive au Maroc, le pays étant devenu la dernière étape avant de passer en Europe. Pour rejoindre le Maroc, ces migrant-e-s ont traversé plusieurs pays au cours d'un périple qui peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années.

La tendance actuellement est à un éparpillement des zones de concentration de ces migrant-e-s, du fait de la « sédentarisation » et des opportunités de travail.

Un nombre de plus en plus conséquent d'individus reste bloqué pendant des mois, parfois même des années, sur le territoire marocain. Favorisée par la politique marocaine, on constate une tendance de plus en plus marquée des migrant-e-s subsaharien-ne-s à s'installer pour une longue durée, ce qui pose de nouveaux enjeux liés à **l'intégration de ces populations**, au **regroupement familial** conséquemment à l'allongement de la durée de séjour et à **l'apparition d'une jeune génération née dans ce pays**.

Un pays qui affirme son leadership dans le continent africain

Dans le même temps, en s'appuyant sur son dynamisme économique, le Maroc a renforcé et multiplié ses investissements et son déploiement économique sur le reste du continent. Le projet politique du Royaume chérifien est clair : reprendre toute sa place dans l'Union Africaine (UA) et intégrer l'espace CEDEAO. Cette réorientation de la politique marocaine est incontestablement un succès.

Un leadership politique affirmé manifesté par le Roi du Maroc qui s'est personnellement investi dans le retour du pays à l'Union Africaine et, en s'appuyant sur ses liens traditionnels avec des pays comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal, il a entamé le processus d'intégration de la CEDEAO qui devrait être effectif dans les prochaines années. Un des succès les plus éclatants du retour du Maroc dans l'Union Africaine est le mandat qui lui a été confié par l'institution de « leader de l'UA sur les questions de la migration » (Sommet des 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba). A ce titre, il a soumis l'Agenda Africain pour la Migration en 2018 qui a servi de base pour les négociations du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières.

Au regard des enjeux portés par le redéploiement de la politique marocaine dans le continent africain, **le Royaume chérifien ne pouvait pas ne pas redéfinir sa stratégie** d'accueil, d'intégration et de gestion des migrant-e-s originaires des pays africains au Sud du Sahara.

En prélude « au repositionnement du pays sur l'échiquier africain », il l'a entamé **en redéfinissant sa stratégie nationale d'immigration et d'asile en 2013 et en procédant à des opérations de régularisation des migrant-e-s en situation irrégulière en 2014 et en 2016.**

Dans son expression politique, cette stratégie **rompt avec les soubassements de contrôle et de sécurité qui caractérisent le plus souvent les politiques migratoires en Europe et en Afrique.**

Le cadre référentiel de la politique de migration et d'asile

Les positions personnelles du Roi du Maroc et la stratégie définie en 2013 en matière d'immigration et d'asile ont contribué à lui faire jouer un rôle majeur sur ces questions : co-présidence avec l'Allemagne du Forum Mondial sur la Migration et le Développement en décembre 2018 à Marrakech, leader sur la question au sein de l'UA, Appel de Rabat du 31 octobre 2018 des Conseils économiques, sociaux et environnementaux d'Afrique comme force de propositions et de veille stratégique dans tous les domaines relatifs à la migration, etc.

La stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) s'inscrit dans une certaine continuité et se propose d'apporter des nouvelles réponses aux enjeux stratégiques posés par la question de l'immigration. Ces enjeux sont au nombre de quatre : (i) humanitaires, (ii) intégration, (iii) politique étrangère et gouvernance, (iv) économiques, culturels et sociaux.

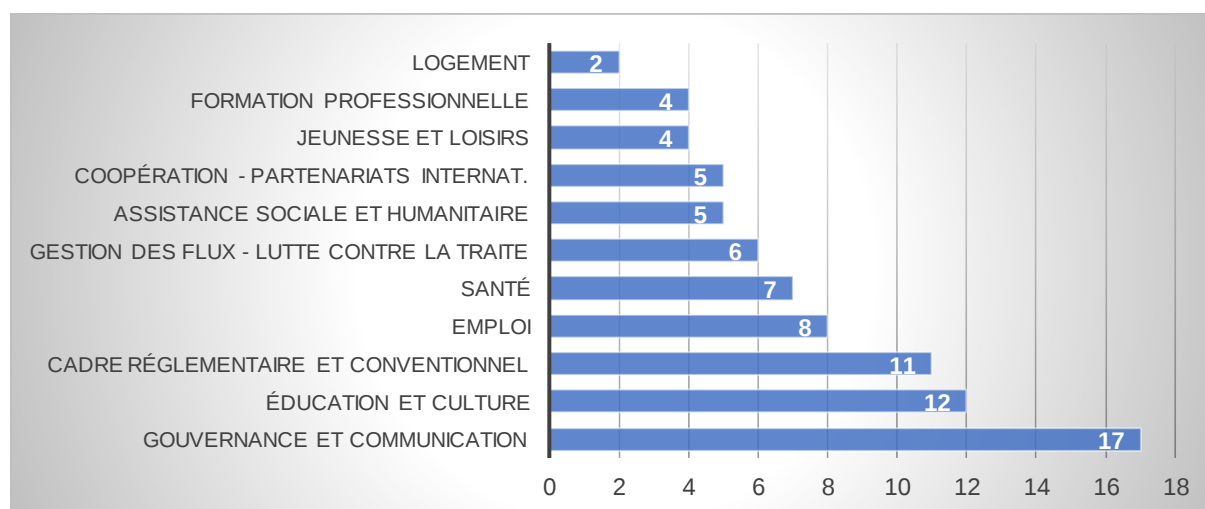


Figure 1 : 11 programmes de la SNIA et nombre d'actions correspondant

Globalement, cette stratégie constitue un cadre favorable à l'insertion socio-professionnelle et à l'intégration des populations immigrées. Dans le sillage de l'élaboration de la SNIA, deux opérations de régularisation des migrant-e-s ont été menées respectivement en 2014 et en 2016. Le nombre de dépôts des demandes de régularisation a atteint plus de 56 000 demandes. Le nombre de demandes de régularisations acceptées est estimé à plus de 43 000.

Comme nous le verrons plus loin, malgré ces avancées, **il y a un certain nombre de limites notamment dans le cadre du droit du travail, qui porte certaines restrictions** liées à :

- La représentation professionnelle élue des travailleurs immigrés et l'interdiction d'exercer un mandat de direction dans les syndicats.
- La possibilité de retirer l'autorisation de travail d'un étranger à tout moment (sentiment d'insécurité dans l'emploi).
- Le lien entre la durée du séjour et la durée du contrat de travail qui ne peut être que de nature déterminée, ce qui prive les salariés migrant-e-s du droit aux indemnités.
- La préférence nationale dans le recrutement des travailleurs : même si elle n'est plus exigée pour les migrant-e-s régularisé-e-s, pour les réfugié-e-s et apatrides qui disposent de la carte délivrée par le gouvernement marocain. En principe, disposer de l'attestation de l'ANAPEC facilite cette formalité, mais elle n'est pas appliquée.

Les migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc

Selon les données officielles du Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies, le Maroc compte environ 0,3% de migrant-e-s correspondant à **101 200 étrangers résidant sur le territoire. Les femmes constituent 49,8%** du total des migrant-e-s en 2017. Les migrant-e-s résidant de manière irrégulière sur le territoire marocain seraient au nombre de 20 000. Il est toutefois difficile d'évaluer de manière précise le nombre de migrant-e-s entrés et vivant dans le pays de manière illégale.

Ce qu'on désigne comme les migrant-e-s présentent des statuts très différents : étudiants, travailleurs résidant et travaillant légalement au Maroc, migrant-e-s illégaux, réfugié-e-s, demandeurs d'asile.

→ *Un processus de féminisation de la migration*

Une étude réalisée et publiée en 2016 par la Fondation Konrad Adenauer² évalue la population féminine des migrant-e-s à un peu plus de 25%. Ainsi, la tendance à la féminisation ne fait aucun doute.

Les mêmes phénomènes de féminisation de la migration que l'on note dans les vieux pays d'immigration européens se remarquent au Maroc et son entrée dans un futur proche dans la communauté de la CEDEAO, en rapport avec la libre circulation des biens et des personnes, va consolider ce mouvement. Dans ces conditions, même si les questions de l'emploi vont demeurer prégnantes, il va falloir répondre **au défi du logement** de familles regroupées (regroupement familial ou mariages sur place), **de la santé** et **de l'éducation des enfants** nés ou ayant grandi dans ce pays.

→ *Une migration jeune et relativement formée*

Selon l'étude déjà citée, la quasi-totalité des migrant-e-s (94,63%) est constituée de tranches d'âge où le potentiel d'activité est optimal (entre 15 et 44 ans)..

On assiste aujourd'hui à un allongement de la durée du séjour au Maroc qui constitue un marqueur certain que **le pays n'est pas seulement un espace de transit mais de séjour prolongé** : le séjour de 55% de cette population s'établit entre 3 et plus de 8 ans (ils sont actuellement un peu plus de 6% à séjourner plus de 8 années sur le territoire marocain mais cette tendance devrait se consolider). 86,7% des migrant-e-s ont un niveau d'éducation élevé (secondaire et supérieur) avec une majorité de migrant-e-s qui ont fait des études supérieures³ dans leur pays d'origine et qui cherchent à se spécialiser dans les universités et instituts privés marocains. Ce niveau de qualification offre des opportunités d'emploi dans le secteur formel (centres d'appel, assurances, etc.). Mais cette population peut être en compétition directe avec des jeunes marocains et peut constituer une base de crispations et de tensions liées à l'accès au monde du travail.

² Les migrant-e-s subsahariens au Maroc : Enjeux d'une migration de résidence, F. Mourji, J.N. Ferrié, S. Radi, M. Alioua, Édition 2016.

³ Cette enquête a été menée en 2015 par la Fondation K. Adenauer dans les villes de Casablanca, Mohammedia, Rabat, Salé et Tanger. Elle a consisté en une analyse quantitative auprès de 1 453 personnes et qualitative auprès de 25 personnes.

→ L'adaptation probable du projet migratoire

Comme l'attestent de nombreuses analyses sur les parcours migratoires notamment en Europe, le migrant est obligé d'adapter son projet aux réalités auxquelles il est confronté. Les chemins de la migration vers l'Europe étant plus difficiles, des opportunités se créant dans un pays qu'il avait perçu comme une transition vers d'autres cieux, **le projet migratoire est confronté à des nouveaux dilemmes**. L'hypothèse qui nous semble la plus probable, attestée par les leçons issues des mobilités internationales, est que **les migrant-e-s subsaharien-ne-s vont s'installer durablement**.

Cette hypothèse est renforcée par les mesures anti-immigrées en Europe et par le raidissement de ses opinions publiques qui développent des comportements et attitudes de repli identitaire. Au-delà des mesures réglementaires que peut prendre le Maroc, la question qui se pose est celle de la capacité de la société à absorber et à intégrer les populations immigrées.

Les difficultés liées au processus d'intégration des migrant-e-s

En lien notamment avec l'adhésion prochaine du Maroc à la CEDEAO (où la circulation des personnes et des biens est totalement libre⁴), les flux migratoires issus des pays du Sud du Sahara vont continuer à augmenter notamment en raison de l'évolution démographique, des crises et conflits qui s'y manifestent et du manque de perspective pour les jeunes. Compte tenu des dispositions de la CEDEAO et des nouveaux droits de fait des migrant-e-s originaires des 15 pays de la CEDEAO, cela va avoir un impact sur le marché du travail marocain. Certes, cela aura des aspects positifs (renforcement des compétences, transferts financiers aux familles pour les migrant-e-s ; renforcement des flux commerciaux, main d'œuvre pour le BTP, l'agrobusiness pour les entreprises marocaines) mais il est important d'anticiper sur les crispations et les potentiels conflits que va engendrer une augmentation du nombre de migrant-e-s. Le processus d'intégration, qui renforce les liens de cohabitation et de coexistence entre les marocains et les migrant-e-s, peut être également la source de tensions liées au voisinage et au vivre ensemble.

Outre les aspects réglementaires du droit du travail auxquels nous avons fait allusion plus haut (possibilité de retrait du droit du travail, lien entre la durée du séjour et la durée du contrat...), les résistances sourdes à l'intégration des migrant-e-s sont de plusieurs ordres :

- Face à la pression migratoire et pour des raisons sécuritaires déjà évoquées, des procédures massives d'expulsion, sans grande publicité, sont exécutées dans des conditions où les droits des personnes ne sont pas respectés. Ces expulsions mettent au centre des débats l'enjeu de respecter les orientations définies par les pouvoirs publics marocains. Elles traduisent aussi l'enjeu d'une gestion effective des flux migratoires (Ministère de la Sécurité et de l'Intérieur) en face de la volonté affirmée d'avoir une politique humaine et soucieuse du respect des droits humains.
- La capacité de tolérance de la société marocaine va être mise à rude épreuve par l'arrivée de plus en plus importante de populations venant du Sud du continent. Si la politique d'intégration n'est pas bien comprise, cela pourrait engendrer un phénomène de rejet. Un certain nombre de témoignages obtenus auprès des migrant-e-s montrent toutes les difficultés d'acceptation de la diversité et de leur intégration à la société. Pour ces migrant-e-s, ce qui est en jeu c'est moins la législation que la capacité des populations hôtes à reconnaître un statut de droit des migrant-e-s conforme aux stipulations de la SNIA.

⁴ La CEDEAO est régie par un protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

ANALYSE DES ACTEURS ET ACTRICES ET DES DYNAMIQUES DE PROMOTION DE L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES MIGRANT-E-S AU MAROC

Cette analyse permet de décrire le **positionnement des acteurs et actrices** rencontré-e-s dans le cadre de l'étude et des **dynamiques de partenariat qui se nouent entre eux** autour de la promotion de l'insertion socio-économique des migrant-e-s, et des relations avec les partenaires institutionnels.

Le panorama qui est présenté ici n'est pas une cartographie, dans la mesure où il correspond davantage à une présentation des acteurs et actrices rencontrés dans le cadre d'entretiens qualitatifs et non pas d'une enquête exhaustive et représentative des organisations intervenant dans le champ de la migration sur les trois régions. Dans ce panorama, **six éléments de caractérisation** viennent compléter la présentation par typologie d'acteurs et actrices, représentant **trois grands types** de distinctions majeures :

- **Acteurs « historiques » ou acteurs émergents** dans le domaine de la migration : certaines organisations interviennent dans l'accompagnement des migrant-e-s depuis les années 2000, avant l'avènement de la politique migratoire en 2013, tandis que la majorité des acteurs s'est positionnée sur la question de la migration depuis les 5 dernières années.

Les acteurs « historiques » rencontrés sont notamment les organisations Caritas au Maroc (intervenant dans les régions de Rabat, Casablanca, Tanger et plus récemment Fès-Meknès) mais aussi la Fondation Orient Occident (FOO) et l'AMAPPE (qui mène un programme d'appui à l'intégration socio-économique des réfugiés au Maroc depuis 2007). Les autres acteurs et actrices, associatifs, publics, PTF, rencontrés dans le cadre de l'étude peuvent être considérés comme émergents ou du moins inscrits dans le cadre de la nouvelle politique migratoire marocaine (SNIA).

- **Démarche holistique ou démarche sectorisée** dans l'accompagnement des migrant-e-s : les services proposés par les acteurs et actrices, notamment les organisations de la société civile, répondent à une logique « métier » et spécialisée sur l'insertion économique ou à une approche plus globale, qui se veut holistique, en réponse aux différents besoins complémentaires des migrant-e-s au Maroc.

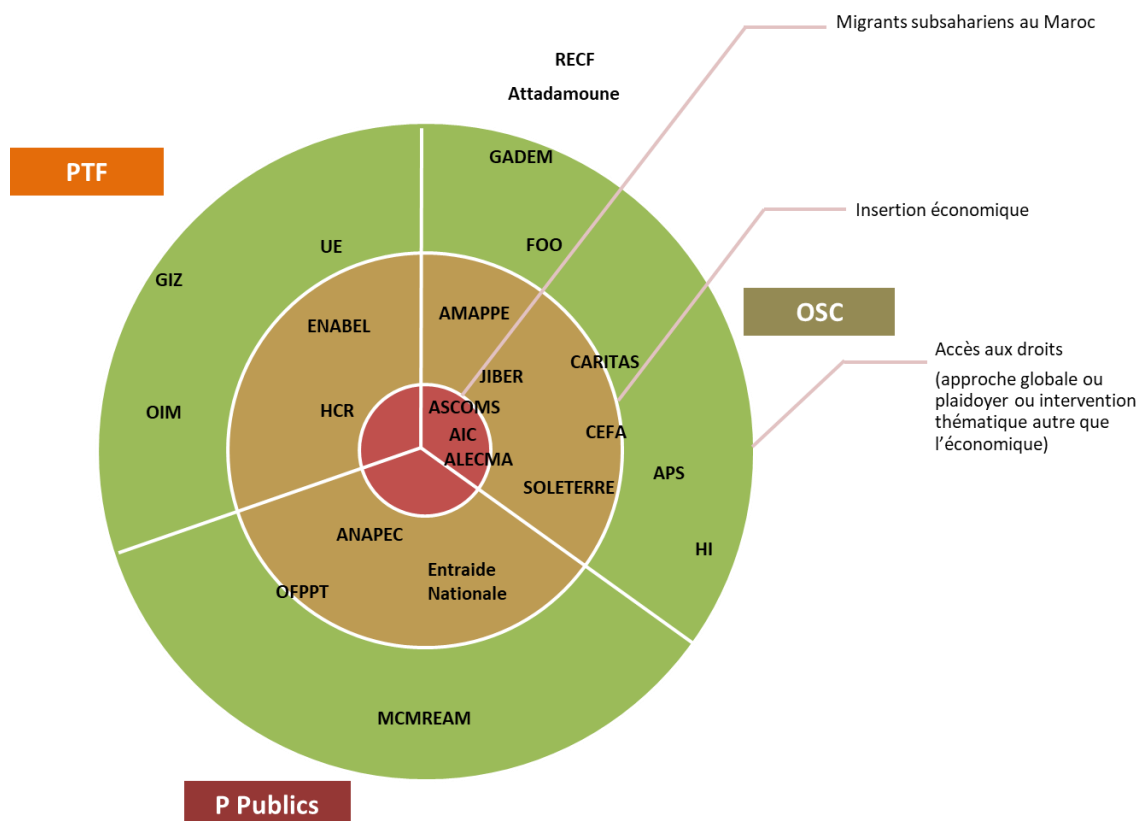
A ce titre, les organisations disposant de centres d'accueils pour les personnes migrantes sont généralement dans une approche plus holistique. La majorité des acteurs et actrices mène des projets et programmes multisectoriels qui se complètent et couvrent plusieurs domaines d'intervention dont l'insertion socio-économique. D'autres se positionnent de façon spécifique sur l'insertion économique, avec une expertise plus spécialisée : c'est le cas de l'AMAPPE, mais également de l'ONG Soletterre.

- **Dispositifs d'accompagnement** dédiés aux migrant-e-s subsaharien-ne-s ou dans une approche intégrée « public vulnérable » : dans le secteur de l'insertion socio-économique, certaines organisations ont fait le choix d'une spécialisation sur le public migrant quand d'autres développent des projets/actions de soutien à des publics vulnérables, dans une logique de mixité.

La démarche inclusive est celle prônée par les acteurs publics rencontrés dans le cadre de l'étude, avec des services qui ne sont pas spécifiques aux migrant-e-s mais ouverts à tous. Avec le soutien des partenaires de la coopération internationale, certains acteurs mettent en place des dispositifs complémentaires pour faciliter l'accès à ces services, à l'image de l'ANAPEC dans le cadre du programme Amuddu (porté par ENABEL). L'ONG CEFA a développé des programmes en direction des publics migrant-e-s incluant les immigré-e-s subsaharien-ne-s mais aussi les Marocain-e-s de retour.

Enfin, une distinction est faite entre les acteurs et dispositifs dédiés aux migrant-e-s régularisé-e-s (la majorité des actions dans le domaine de l'insertion économique) et ceux ouverts, voire principalement consacrés aux migrant-e-s en situation irrégulière. A ce niveau, l'ONG Humanité & Inclusion (HI) met en place un programme d'appui psychosocial à Casablanca prioritairement en direction des migrant-e-s subsaharien-ne-s en situation irrégulière et en situation de grande vulnérabilité.

Ce qu'il faut retenir : En définitive, les acteurs et actrices rencontré-e-s dans le cadre de l'étude peuvent être représenté-e-s en fonction de deux caractéristiques majeures : leur niveau de proximité avec le public cible (les migrant-e-s subsaharien-ne-s) et leur démarche d'intervention, centrée sur l'insertion économique uniquement ou sur d'autres thématiques (complémentaires et/ou parallèles)⁵.



Enseignements des dynamiques des structures actives sur la migration

Le territoire de l'étude préalable correspond à trois régions du Maroc : la région de Rabat-Salé-Kenitra, la région de Casablanca-Settat et la région de Fès-Meknès.

Tout d'abord, la répartition géographique des interventions sur l'intégration socio-économique des migrant-e-s fait apparaître deux tendances : si les deux premières régions sont celles de la plus forte concentration de la population marocaine en général et migrante en particulier, l'étude nous révèle que la région de Fès-Meknès a des spécificités importantes à prendre en compte dans la question migratoire.

Avec les régions frontalières de l'Oriental et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat et Casablanca correspondent également à la plus forte concentration de migrant-e-s⁶, avec des profils et des situations très diverses. De fait, les programmes mis en œuvre peuvent tout autant concerner l'aide humanitaire d'urgence que la promotion de l'insertion économique sur ces territoires. **Ce sont les deux régions qui ont concentré le plus grand nombre de régularisations.**

Mais les enjeux de coordination pluri-acteurs y sont à la fois prépondérants, et complexes à prendre en

⁵ A noter que dans le cadre de l'étude, deux organisations marocaines ont été rencontrées à Fès, en tant que partenaire de BATIK International : l'association Attadamoune Microfinance et le Réseau Espace Civil de Fès, qui n'interviennent pas encore dans le champ de la migration. Ils ne sont donc pas présentés ici dans le panorama des acteurs de la société civile et sont situés dans le schéma en périphérie des cercles d'action.

⁶ Cette concentration est à l'image du pays : 1/3^e de la population marocaine vit dans les régions de Casablanca et Rabat où les opportunités économiques sont plus nombreuses. Selon les données de l'ANAPEC, 50% des besoins en recrutement d'ici fin 2019 sont concentrés sur l'axe Casablanca-Rabat-Kenitra.

considération. L'accès à l'information et le recensement des initiatives existantes constituent déjà de premiers défis dans la perspective d'un nouveau programme pluri-acteurs sur la migration.

Fès et Meknès sont deux villes **positionnées de manière particulièrement stratégique** au regard des voies migratoires empruntées par les migrant-e-s souhaitant rejoindre le continent européen via les enclaves espagnoles de Sebta et Melilla. Retirées des côtes, ce sont des villes de passage avant les tentatives de traversées et également des lieux de repli à la suite des tentatives échouées. Depuis 2014, nombre de migrant-e-s y ont été conduits de force, à la suite d'une arrestation, **ce qui a contribué à une augmentation massive du nombre de migrant-e-s** dans une région auparavant peu concernée par le phénomène d'immigration. La stratégie institutionnelle pour cette région est **strictement centrée sur l'assistance humanitaire** : les associations locales sont invitées à soumettre des projets de distribution de kits d'urgence.

Dynamiques partenariales autour des projets

L'étude préalable montre que les dynamiques partenariales sont développées autour des projets financés par l'Union européenne et les Etats membres. Dans le domaine de l'insertion socio-économique, **les opérateurs de projet se connaissent et collaborent régulièrement**. On retrouve ainsi des organisations spécialisées telles que l'AMAPPE dans les principaux projets ciblés sur l'insertion économique ou incluant un volet formation et accès à l'emploi pour les réfugié-e-s et les migrant-e-s, notamment les projets déjà cités :

- « Je suis migrant » (partenariat : Progettomondo.mlal, CEFA, AIDCA, AMAPPE sur les provinces de Beni Mellal, Khouribga, Rabat-Salé et Oujda) ;
- le projet PISERUMA (partenariat : UNHCR, l'AMAPPE, la FOO et l'AMPF prolongé par un financement de l'union européenne et incluant des partenaires institutionnels tels que le MCMREAM, l'ANAPEC et l'ODCO) ;
- Le projet Amuddu (partenariat : ENABEL, ANAPEC et Entraide Nationale sur les régions de Rabat et Casablanca – l'AMAPPE collabore également sur une partie de ce projet).

Coordination et concertation pluri-acteurs

Les démarches de concertation pluri-acteurs sont **peu visibles dans le champ de l'intégration socio-économique des migrant-e-s**. En effet, les enjeux sont multiples : en quelques années, de nombreux acteurs et actrices associatif-ve-s ont émergé ou se sont positionnés autour de la question de l'intégration des migrant-e-s. Leur mise en réseau est encore en construction. Enfin, le dialogue entre société civile et acteurs publics dans un cadre collectif, au-delà des partenariats de projet, reste peu visible. Le premier enseignement sur les dynamiques de coordination et de concertation pluri-acteurs est effectivement la **faible présence des associations de migrant-e-s dans le dialogue**.

La coordination de la société civile se fait davantage à travers des projets ou des regroupements ponctuels ad hoc pour les organisations de plaidoyer qui ont une pratique déjà bien établie de coordination ponctuelle et récurrente sur des actions de plaidoyer (c'est le cas notamment du GADEM et de l'AMDH)

Dans le champ de la promotion des droits des personnes migrantes, la **Plateforme Nationale Protection Migrant-e-s** (PNPM) reste une **expérience assez unique** de coordination de la société civile : créée en 2009 par un petit nombre d'organisations pour porter un plaidoyer sur la défense des femmes et des enfants victimes de violence sexuelle, elle est composée aujourd'hui de 13 organisations membres, ONG internationales, organisations de migrant-e-s et associations marocaines. Par ailleurs, quelques témoignages recueillis dans le cadre de l'étude convergent vers l'idée d'une **plateforme trop peu ouverte aux organisations de migrant-e-s** qui n'auront pas réussi à y trouver leur place, résultat d'une vision perçue comme « paternaliste » de la part des ONG internationales et d'une faible collaboration initiée par les associations marocaines.

Le deuxième enseignement de l'étude est la **faible concertation des partenaires techniques et financiers**. Depuis l'avènement de la SNIA, les financements dédiés à la politique migratoire ont augmenté. L'Union européenne et les Etats membres sont les principaux financeurs de cette politique, à travers différents instruments et programmes mis en œuvre par les agences techniques de coopération et le système des Nations Unies.

Les opérateurs se multiplient sur les mêmes thématiques et déplorent tous le manque de coordination préalable et le manque de partage d'informations sur les projets existants. La coordination des PTF est un enjeu très fort à l'heure actuelle, surtout dans le soutien à la régionalisation et la gouvernance de la politique migratoire où l'on trouve beaucoup d'interventions non coordonnées.

La coordination entre acteurs publics représente également un enjeu : depuis l'avènement de la politique migratoire et la création d'un ministère délégué chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, des réunions de coordination ont été initiées par la direction des affaires de la migration, pour regrouper les ministères concernés par les programmes sectoriels de la SNIA. A l'heure actuelle, ces réunions ne sont plus tenues et depuis le remaniement ministériel d'octobre 2019, la direction des affaires de la migration n'est plus officiellement rattachée au ministère délégué chargé des MRE mais n'a pas encore fait l'objet d'un rattachement à un autre ministère. Cette incertitude est **un signe politique peu rassurant concernant l'évolution de la politique migratoire marocaine et notamment son volet intégratif**.

Approches innovantes et ouvertures dans l'accompagnement socio-économique des migrant-e-s

L'étude permet de mettre en lumière trois types d'innovations/ouvertures remarquables dans le champ de l'insertion socio-économique des migrant-e-s :

Une **nouvelle modalité d'accompagnement** est apparue avec la médiation communautaire. Dans le domaine de l'insertion socio-économique des migrant-e-s, des modalités nouvelles d'accompagnement se sont structurées au sein des organisations de la société civile et des projets. L'enjeu étant tout particulièrement de mettre en lien des communautés avec les dispositifs de droit public, de construire une place pour les personnes migrantes au sein de la société marocaine, **le concept de médiation communautaire a émergé progressivement**.

Au cœur de cette médiation, **l'emploi d'agent communautaire constitue une innovation au sein de la société civile marocaine** dans le cadre de la nouvelle politique migratoire. Le poste d'agent communautaire a également évolué avec le projet Amuddu de l'agence ENABEL, où des personnes ont été recrutées pour assurer cette mission directement au sein des agences de l'ANAPEC de Rabat et Casablanca ciblées. Il s'agit d'une **expérience pilote de mise à disposition auprès du service public de l'insertion professionnelle d'agents** dédiés à l'accueil et l'orientation des personnes migrantes en situation régulière.

D'autre part, depuis l'avènement de la politique migratoire et le principe de l'accès aux services de droit commun pour les migrant-e-s régularisé-e-s, des avancées réglementaires sont à noter en faveur de **l'ouverture des dispositifs de formation professionnelle et d'accès à l'emploi** : l'accès aux formations professionnelles a été ouvert aux migrant-e-s régularisé-e-s au même titre que les Marocains. Malgré cette ouverture, les migrant-e-s sont confronté-e-s à plusieurs obstacles dans leur accès aux formations (accès à l'information, difficultés de communication, barrière de la langue, formations peu attrayantes au regard des débouchés potentiels, etc.). Dans le domaine de l'accès à l'emploi, le **principe de préférence nationale dans le recrutement a été levé**, même si aucun texte n'est disponible. La procédure d'obtention d'un visa d'autorisation de travail a été allégée. Enfin le contrat d'insertion de l'ANAPEC a été ouvert à des migrant-e-s en situation régulière. Mais là encore, l'effectivité de ces ouvertures tarde à venir **et le nombre de migrant-e-s inséré-e-s sur le marché du travail reste très limité** au regard des moyens financiers déployés dans le cadre des projets. Dans le domaine de l'auto-emploi, il est important de noter la possibilité donnée à des immigré-e-s détenteur-trice-s d'une carte de séjour de se constituer en auto-entreprise, en coopératives ou même en société à responsabilité limitée, au même titre que les Marocain-ne-s.

La troisième innovation intéressante est celle de **la mixité des publics expérimentées dans certains projets pour favoriser l'inclusion des migrant-e-s subsaharien-ne-s** : A la FOO, des formations sont proposées pour un public de marocains et de migrant-e-s subsaharien-ne-s. Ces formations sont volontairement ouvertes à la mixité des publics, de façon à **contribuer à la cohésion sociale** dans le quartier en luttant contre la méconnaissance et les clichés. Au niveau du projet Work4Integration de l'ONG Soletterre, qui soutient la création de micro-entreprises individuelles ou collectives, on note une expérience réussie de coopérative mixte, dans le domaine du lavage mobile à Tanger. En définitive, l'accès aux services de droits communs en général pour les migrant-e-s régularisé-e-s constitue une opportunité à saisir et à renforcer via la sensibilisation et l'information à la fois auprès des communautés et des acteurs institutionnels locaux en charge des services publics.

LES GRANDS DÉFIS ET PISTES D'ACTION DANS LE DOMAINE DE LA MIGRATION AU MAROC

Dans la perspective d'un programme pluri-acteurs de promotion de l'insertion socio-économique des migrant-e-s au Maroc, il est essentiel de prendre en considération **les contraintes et difficultés de l'action auprès des migrant-e-s**, relevées par les acteurs et actrices de terrain et par l'équipe de consultants, au regard de l'expérience de BATIK International. Il s'agit ici de **points de vigilance** à garder à l'esprit dans la façon d'envisager un futur programme :

- Des spécificités territoriales à prendre en compte : dans la région de Fès-Meknès, il convient **d'approfondir l'évaluation du contexte local spécifique** avant d'envisager une intervention.
- Des besoins interdépendants : la mise en œuvre d'un programme en faveur de l'insertion socio-économique des migrant-e-s devrait **prendre en considération l'ensemble des freins** qui se cumulent et se renforcent.
- Des réponses institutionnelles et réglementaires existantes, mais peu effectives : globalement, le contexte politique actuel ne semble pas favorable à une insertion effective des migrant-e-s. La question cruciale de la régularisation est au cœur des préoccupations et on constate un **durcissement actuel de la politique migratoire** qui inquiète les organisations de la société civile.
- Une **culture du vivre-ensemble à construire** au sein de la société marocaine, au regard des phénomènes de racisme et de discrimination encore très présents dans le quotidien des migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc.

Les acteurs et actrices rencontré-e-s dans le cadre de l'étude ont été questionnés sur leur vision du changement souhaité, en faveur de l'intégration socio-économique des migrant-e-s au Maroc. Les éléments qui en ressortent peuvent être synthétisés de la manière suivante :

La vision du changement	Agir pour un pays qui assure la promotion de l'intégration des migrant-e-s, bénéficiant des droits sociaux et économiques contenus dans la Constitution du Maroc. Un pays où les migrant-e-s contribuent de manière effective au développement national, dans le respect de leurs droits et devoirs.
--------------------------------	--

Les défis posés par l'insertion socio-économique des migrant-e-s

Au niveau de la prise en compte des spécificités territoriales, le défi formulé ici est de sortir de l'axe Rabat-Casa et travailler dans les régions. En effet, les régions de Casablanca et de Rabat connaissent un nombre important d'organisations actives sur les questions migratoires, contrairement à la zone de Fès-Meknès.

Il serait souhaitable d'orienter les actions de façon expérimentale, dans la zone de Fès-Meknès en mettant l'accent sur :

- L'initiation d'actions locales et de proximité, orientées vers la compréhension des besoins et le dialogue de proximité entre les différents acteurs et actrices (secteur public, privé et associatif) ;
- La collaboration et la coordination du travail inter-associatif dans cette zone ;
- L'initiation d'espaces de dialogue et de concertation entre les organisations de migrant-e-s et les pouvoirs publics (ANAPEC etc.) ;
- Faciliter l'intégration des migrant-e-s au niveau local en les associant dans les plans d'action annuels.

Tout en mettant la priorité sur la zone de Fès-Meknès, l'action doit **être ouverte sur les autres territoires** et permettre des échanges, de façon à renforcer les réseaux existants et à prendre en

compte la mobilité de la population migrante.

Au niveau de la **structuration collective et associative des migrant-e-s**, contrairement à d'autres régions au Maroc, la dynamique associative dans la région de Fès-Meknès est faible voire inexistante. Dans ces conditions, il est essentiel de mettre l'accent sur **l'émergence et le renforcement des organisations de migrant-e-s** dans cette zone à partir d'un travail plus approfondi de repérage des dynamiques existantes :

- Développement des capacités des associations,
- Ouverture de la possibilité d'accès aux financements locaux (ex : INDH) pour les organisations de migrant-e-s.

En réponse à l'interdépendance des besoins et difficultés auxquelles les migrant-e-s doivent faire face, il semble nécessaire de ne pas se limiter à une approche sectorielle, mais prendre en compte la multitude de leviers d'action pour une promotion effective de l'intégration des migrant-e-s : **une approche holistique** avec un focus sur (i) le conseil, (ii) l'orientation et (iii) la mise en relation.

Une question centrale de cette intervention doit être de favoriser le vivre-ensemble en tissant des liens culturels et sociaux entre les communautés (cohabitation, valorisation des initiatives réciproques culturelles, etc.). L'action doit être impulsée par **une équipe pluridisciplinaire** qui soit en capacité d'identifier les besoins des populations immigrées, de les accompagner à partir d'une palette d'instruments-outils adaptés, de les orienter vers les structures publiques, privées et associatives.

Pour répondre à l'enjeu d'une intervention qui favorise la mixité, il conviendrait de mettre en place **une équipe d'intervention constituée de Marocains et de migrant-e-s** qui favorise une approche de proximité et de compréhension commune. Il ne s'agit pas seulement de s'appuyer sur des médiateur-trice-s communautaires mais sur une équipe collégiale, multiculturelle, qualifiée pour servir de pivot (facilitation) entre les communautés.

Opportunités et valeur ajoutée d'une intervention de BATIK International

Dans la perspective d'un programme pluri-acteurs initié par BATIK International au Maroc sur la question migratoire et plus particulièrement sur l'insertion socio-économique, il nous semble que trois éléments majeurs sont à prendre en considération dans son élaboration :

Dans la mesure où les partenaires actuels de BATIK International au Maroc ne sont pas des organisations impliquées dans les questions migratoires, **l'ouverture à de nouveaux partenaires est un impératif**, notamment des organisations complémentaires à travers **leur connaissance du public cible** et de ses besoins, à travers leur **expérience du territoire** et de l'accompagnement des migrant-e-s, enfin à travers leur **expertise « métier » dans le domaine de l'insertion économique**.

Le partenariat avec l'association Attadamoune Microfinance constitue une opportunité d'ouverture de la **microfinance auprès d'un public de migrant-e-s**. Cette expérience n'a pas encore été développée et pourrait être tout à fait complémentaire des actions d'accompagnement à l'auto-emploi (en entreprise individuelle ou collective) que les associations tentent de conduire. Par ailleurs, la microfinance peut constituer un levier pertinent pour des **programmes mixtes d'insertion économique des publics vulnérables**, sans focus exclusif sur le public migrant-e subsaharien-ne, mais plutôt dans une approche ouverte et globale, tout en prenant en considération les difficultés spécifiques des migrant-e-s dans leur parcours d'insertion (en tant que facteur aggravant de vulnérabilité).

En définitive, il apparaît opportun pour BATIK International d'animer une démarche / un espace pluri-acteurs pour l'insertion socioéconomique des migrant-e-s au Maroc. En effet, il s'agit ici d'un véritable savoir-faire de BATIK Int, issu de son expérience dans les PCPA mais aussi dans les programmes qu'elle pilote et notamment le projet 13'Sâges en France. Ici, le besoin essentiel qui ressort de l'étude porte beaucoup plus sur **la création de mécanismes de coordination et de concertation entre acteurs et actrices de terrain**, publics et associatifs, prestataires de services auprès des migrant-e-s, que sur l'intervention directe auprès de ce public cible. Cette mise en relation et **l'animation d'un espace d'échanges, de co-construction et de concertation est un véritable « métier » à part entière, une expertise nécessaire** et peu présente dans le champ des acteurs et actrices sur les questions migratoires. C'est bien sur cette mission que BATIK International peut apporter **sa contribution au changement social** en faveur de la promotion de l'accès aux droits pour les migrant(e)s subsaharien(ne)s au Maroc.

**Etude préalable à un programme pluri-acteurs de promotion de l'insertion socio-économique
des migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc**

Batik International – étude réalisée avec le soutien du F3E

Décembre 2019

Auteurs : Marina Laabi, Youssouf Cissé, Lhassane El Hajjami

LM Conseil, Etudes & Formation

